



Syndicat national des agents de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
L'Atrium - 5, place des vins de France – 75573
Paris Cedex 13
01 53 44 21 53 01 53 44 21 54
@ : cgt@dgccrf.finances.gouv.fr - www.cgt-ccrf.net

Le 5 avril 2016

LA CGT REFUSE LA CAPITULATION TOUS EN MARCHE !

Le 5 avril 2016, Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire ont convié les organisations syndicales de la DGCCRF et leurs fédérations à un premier point sur la mise en œuvre du Rapport Auvigne-Masurel.

Etaient également présents le Secrétaire Général des Ministères Economiques et Financiers, M. de JEKHOWSKY, la Directrice Générale de la DGCCRF, Mme HOMOBONO et le Préfet et coordonnateur national de la réforme territoriale de l'Etat, M. NEVACHE.

En introduction, le ministre a rappelé l'objectif de cette réunion portant sur la mise en œuvre du rapport et de ses 14 mesures. Il a par ailleurs tenu à préciser « *qu'il n'avait pas gagné* » lors de l'arbitrage sur l'avenir de la DGCCRF mais que malgré les positions différentes défendues sur ce dossier, « *un chemin de passage* » avait été trouvé. « *Nous entrons dans une nouvelle phase de travail en commun* ». Dans un premier temps, les échanges porteront sur la 1^{ère} vague de mesures mise en œuvre. Un nouveau rendez-

vous est d'ores et déjà fixé en juin pour les suivantes.

Le secrétaire général de Bercy, complété par la Directrice Générale, fait un point sur la situation du chantier. Une fois de plus, c'est en séance qu'un tableau est remis aux organisations syndicales précisant l'état d'avancement des travaux, un projet de circulaire sur la visibilité et lisibilité des missions exercées par les DD(CS)PP (qui devra être validé au prochain CTC DDI) ainsi qu'une circulaire adressée aux préfets de région concernant la mise en place d'un schéma régional de mutualisation des fonctions d'enquête relatives aux missions de la DGCCRF, signée le 4 avril par M. Macron et Mme Pinville (documents en PJ). Les deux premières expérimentations de fusions de directions départementales seront la Loire et la Haute-Loire, le Doubs et la Haute-Saône. Le choix de la troisième fusion n'est pas encore validé.

A l'évidence, le ministre confirme la volonté gouvernementale de ne pas sortir la DGCCRF de la Réate. De plus, l'entreprise de liquidation du service public départemental de la DGCCRF est confirmée par le lancement d'expérimentations s'inscrivant pleinement dans des organisations

interdépartementales des services, comme annoncé dans l'instruction envoyée aux préfets.

Le ministre s'est aussi bien gardé de donner la moindre indication sur ses intentions quant à l'évolution de l'emploi à la DGCCRF.

Les mesures envisagées montrent qu'aucun plan de recrutement ne semble être à l'ordre du jour.

La reprise de suppression d'emplois à la DGCCRF semble même être à l'ordre du jour, y compris pour le ministre qui confirme sa volonté de mobiliser,dans des cadres interdépartementaux, ce qu'il appelle des « compétences rares » !

Nous ne pouvons que nous interroger sur son silence tout aussi assourdissant sur la politique de l'emploi qu'il entend mettre en œuvre au niveau de l'encadrement.

Aucun crédit ne peut être accordé au ministre quand il prétend rétablir un circuit hiérarchique qui permettrait à chaque agent d'être soutenu par un encadrement CCRF.

De qui se moque-t-on !

Pas d'emplois nouveaux ?

De nouvelles suppressions d'emplois ?

Mais aussi une nouvelle séquence de la casse des droits et garanties des personnels : postes à profil, fusion de départements, tutorat.....

En outre, la CGT rappelle qu'au regard du plan de qualification 2016, il ressort que l'évolution 2014/2016 est de - 66 %. Enfin, alors que l'ensemble des personnels devraient voir ses compétences reconnues par une hausse significatives des traitements et régimes indemnitaire versés, le ministre développe une conception dite de la valorisation au moyen du Rifseep.

Et d'ajouter que cette valorisation devrait s'analyser comme une première étape d'un rétablissement, ne serait-ce que partiel, d'une chaîne de commandement !

La CGT n'accepte pas de telles évolutions introduisant des formes de rémunération au mérite, inégalitaires et attentatoires au statut général des fonctionnaires.

La CGT a exigé du ministre l'exclusion des personnels de la DGCCRF du dispositif Rifseep, comme le texte le permet.

Enfin, conformément à ses demandes, la CGT a pris acte de la saisine du CHSCTM dans un contexte où les conditions de travail des personnels ne cessent de se dégrader.

La CGT a aussi pris acte de la saisine du CTM même si le ministre n'a en rien précisé sur quoi porterait la saisine.

Pour la CGT, cette réunion ministérielle confirme que ni le gouvernement en général, ni le ministre en particulier n'entendent tirer les conséquences des constats réitérés quant à l'inefficacité grandissante de notre administration.

Contrairement aux tentatives du ministre à l'égard des organisations syndicales pour avancer dans la mise en œuvre des 14 mesures, la CGT lui a clairement fait savoir qu'elle n'abdiquerait pas !

Comme elle l'a indiqué dans sa déclaration liminaire, c'est par un ensemble d'autres mesures qu'il est possible d'assurer la protection économique et la mise en œuvre d'un ordre public économique.

La CGT poursuivra son action pour imposer d'autres choix.